

Maintien de l'ouverture des animaleries

LUNDI

16 mars 2020

Chères adhérentes, Chers adhérents,

Nous voulions vous annoncer lors de notre prochaine Assemblée générale des propositions prospectives pour notre profession car un travail de fond nous a permis de nouer des contacts constructifs avec les ministères.

Notre communication auprès de la profession et des institutions ne pouvait aller dans un autre sens et depuis la semaine dernière nous insistons sur l'importance du rôle tenu par les animaleries pour le Bien-Être Animal.

Ces mêmes arguments qui nous ont permis de faire préciser rapidement le caractère indispensable des animaleries ont été entendus et rapidement relayés lors des conférences de presse, et sur l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19, publié ce jour.

Nous avons la mission de laisser nos portes ouvertes pour que chaque propriétaire puisse continuer à subvenir aux besoins quotidiens des animaux de compagnie (alimentation, soins, médicaments...) et ainsi garantir une continuité du Bien-Être Animal.

Pour notre sécurité et celle de nos salariés nous nous devons d'appliquer en attendant la parution d'un guide des bonnes pratiques, des gestes simples :

- A l'accueil du magasin, proposer à chaque nouveau entrant un lavage des mains avec du gel hydroalcoolique ;
- Conserver une distance d'un mètre entre les personnes ;
- Renforcement des gestes barrières (lavage des mains réguliers) pour ralentir la progression de l'épidémie ;
- Saluer les clients et les collègues sans se serrer la main et refuser les embrassades ;
- Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter dans une poubelle.

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000041723302&categorieLien=id>

La France compte sur vous qui avez par moment été pourtant décriés, nous prouvons aujourd'hui les valeurs de notre profession.

René MICHAU

Président du PRODAF

 [En savoir plus](#)



PRODAF - Syndicat professionnel des métiers et services de l'animal familial
17, rue Janssen - 75019 PARIS - Tél. : 01 40 40 25 03 / Fax : 01 40 40 25 06

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit d'accès par courrier électronique à l'adresse suivante :

prodaf@prodaf.org

[Modifiez votre abonnement](#) Se désabonner